- Malgré la fermeture des tribunaux, les affaires de violences conjugales sont traitées par les juridictions en priorité. Les audiences de comparutions immédiates sont maintenues afin de permettre la répression sans délai des conjoints violents. Les juges aux affaires familiales continuent d'assurer le prononcé des ordonnances de protection. Ce sont des mesures très protectrices qui ont pour objet d'assurer une protection rapide et efficace des victimes de violences, d'organiser la situation matérielle des femmes et les relations avec les enfants après la séparation.
- Les modes de signalement existants ont été adaptés pour permettre de se signaler durant la période de confinement. Le 3919, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) a fait l'objet d'un plan de continuité de l'activité en période d'épidémie. En lien avec la plateforme téléphonique Orange, une solution technique a été apportée pour leur permettre d'assurer pleinement le routage des appels au 3919 vers les numéros de smartphones des écoutantes à leur domicile. Durant cette période, la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes a également été active 24h/24 afin de fournir dialogue et assistance avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière.
- De nouveaux modes de signalement ont été mis en place, adapté au contexte de confinement. Depuis le 1er avril 2020, il est possible d'envoyer un texto d'alerte au 114 pour déclencher l'intervention des forces de l'ordre. Mis en place avec l'appui de l'Ordre national des pharmaciens, un dispositif de signalement en pharmacie pour les femmes et leurs enfants victimes de violences est également mis en place. De plus, une centaine de points d'information éphémères ont été ouverts en partenariat avec les associations locales, les services de l'État et les gestionnaires de centres commerciaux. Enfin, un numéro national « Ne Frappez pas » à destination des auteurs de violences conjugales a été lancé le 6 avril 2020, le premier à être dédié aux hommes violents.
- Conjointement avec les pouvoirs publics, les acteurs associatifs ont été pleinement mobilisés pour maintenir leur activité durant cette période. L'association TerraPsy, par exemple, a mis en place un numéro vert proposant un accompagnement en urgence aux personnes rendues psychologiquement vulnérables par le confinement. Un fonds d'un million d'euros a été mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux associations d'aide aux victimes de poursuivre leur action ainsi que pour financer 20 000 nuitées supplémentaires en hébergement ou en hôtel afin de mettre à l'abri en urgence les femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants.
  - 2. <u>La France renforce son engagement dans la lutte contre la traite des femmes et des filles, en application de la résolution 73/146</u>

a) La poursuite de l'action française pour traduire les trafiquants en justice et protéger les victimes

- La France a adopté en octobre 2019 son deuxième plan d'action national contre la traite des êtres humains qui repose sur une approche intégrée de la traite : prévenir et combattre la traite, protéger et aider les victimes, poursuivre les auteurs et favoriser l'établissement des partenariats en vue de renforcer la coopération et la coordination. (https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wpcontent/uploads/2019/10/2e-Plan-action-traite-etres-humains.pdf).
- Les principaux dispositifs nationaux contre la traite des êtres humains ont été renforcés. Au niveau local, la ligne « Accompagnement Parcours de de sortie de la prostitution », qui s'élève à 2,1 M€, permet de financer l'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de prostitution. Sont également financées au niveau local des actions de prévention et de sensibilisation à la réalité du phénomène prostitutionnel. Par ailleurs, l'agence de recouvrement des avoirs saisis et confisqués dans les affaires criminelles (AGRASC) a mis à disposition une enveloppe de 450 000 € en 2019 qui a permis de financer 7 projets pour favoriser l'insertion professionnelle, renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels et amplifier la prévention et la lutte contre la prostitution des mineurs et la traite des êtres humains.
- Durant la période de confinement liée au COVID-19, la France a poursuivi le contrôle de la bonne application des mesures de prévention et la détection d'éventuels cas de traite des êtres humains. Plusieurs opérations d'envergure ont été réalisées par le ministère de l'Intérieur, dans des

entreprises et exploitations agricoles, sous la coordination de l'office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI).

- À l'échelle internationale, la France œuvre activement à la promotion, à l'universalisation et à la mise en œuvre effective du Protocole additionnel de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC, dite "Convention de Palerme"), visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

## b) La multiplication des initiatives françaises sur la scène internationale

- La France soutient notamment les actions multilatérales menées sur le sujet. Elle a notamment soutenu au Conseil des droits de l'Homme la création d'un mandat de Rapporteur spécial pour la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Au sein de l'ONUDC, la France a rallié officiellement la campagne « Cœur bleu » (« Blue Heart »), lors de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en mai 2019, qui vise à sensibiliser les Etats, la société civile et le secteur privé à la lutte contre la traite des êtres humains en mettant l'accent sur le soutien aux victimes. La France a également contribué à l'adhésion de dix autres pays à cette même initiative.
- Des initiatives conjointes ont également été lancées. Le 8 mars 2019, le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian et son homologue suédoise, Mme Margot Wallström, ont publié une tribune conjointe visant à établir une stratégie commune entre la France et la Suède en matière de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, y compris à travers la promotion du modèle abolitionniste en matière de prostitution. Par ailleurs, plusieurs événements bilatéraux ont été organisés ou soutenus par la France dans le but de renforcer la coopération internationale, dont un séminaire franco-britannique, organisé le 7 mars 2019 par l'ambassade du Royaume-Uni sur la traite des êtres humains par le travail qui a réuni magistrats, services enquêteurs et administrations des deux pays.

## c) Le renforcement de la coopération française avec les régions les plus concernées

- La France a renforcé sa coopération avec les pays d'Afrique en matière de lutte contre la traite. Sur la période 2013-2017, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a financé un Fonds de Solidarité Prioritaire de 800 000€ « Appui à la lutte contre la traite des êtres humains dans les Etats du Golfe de Guinée » visant à renforcer les capacités du Ghana, Togo, Béni, Nigéria et du Cameroun, en la matière. Après le travail de coordination d'un expert technique international basé à Lomé chargé de la mise en œuvre des actions de lutte contre la traite dans ces cinq pays d'Afrique de l'Ouest, Expertise France assure la phase 2 de ce projet qui s'intègre dans le cadre du FFU de l'UE et qui est mis en œuvre au Bénin, au Ghana, en Guinée, au Togo, au Nigéria et en Côte d'Ivoire pour une durée 4 ans et un budget de 18 millions d'euros. Les échanges se sont également renforcés récemment avec l'Ambassade du Nigéria à Paris pour renforcer notre coopération en matière de lutte contre la traite.
- Un chargé de mission français dédié à la « Lutte contre la traite des êtres humains et criminalité connexe » suit la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est. Placé au sein de la représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le crime (ONUDC) à Vienne, il est chargé de la mise en œuvre de la stratégie française en la matière auprès de onze pays. Il dispose pour cela d'un budget annuel de 90 000 euros pour financer des actions bilatérales ou régionales en lien avec les coordinateurs nationaux, les associations et ONG et les organisations internationales comme l'ONUDC et l'OSCE.
- Sur le terrain, l'AFD met en place plusieurs projets visant à éliminer la traite des femmes et des filles. À Madagascar, l'AFD soutient un projet visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme, notamment en développant un code de conduite des entreprises du secteur du tourisme contre l'exploitation sexuelle des enfants et en soutenant l'amélioration de la prise en charge des enfants victimes de traumatisme. Aux Philippines, l'AFD soutient un projet visant la protection et la réinsertion d'enfants victimes de violences, notamment en favorisant leur retour à l'école pour les plus jeunes et au sein d'une formation professionnelle pour les plus âgés.